

**Conditions commerciales
de la société
*magic moving pixel S.A.*¹**

§1 Application

1. Les conditions commerciales citées ci-après sont valables pour tous les contrats, livraisons et autres services et relations légales entre la société *magic moving pixel S.A.* ayant son siège au Luxembourg (par la suite également appelée « *mmp* ») et ses clients, tant que dans son rapport de droit respectif il n'est pas convenu quelque chose de spécifique stipulé autrement.
2. Les offres faites par *mmp* sont facultatives et s'entendent à titre indicatifs et sans engagement. Le contrat prend effet uniquement au moment de la confirmation de la commande ou à travers l'exécution de la commande. Toute divergence à ces conditions commerciales nécessite la légitimation explicite et écrite de la part de *mmp*.

§2 Conseil

1. Des conseils techniques d'application et des propositions de faisabilité par *mmp* sont fournis en toute bonne foi par rapport à expérience donnée. Toutes données et tout renseignement concernant l'aptitude et l'application des services et produits sont cependant sans engagement et ne dispensent pas l'acheteur de faire ses propres tests et essais. Le droit de rétractation du contrat pour des raisons d'adéquation des produits à des fins spécifiques est particulièrement exclu pour des logiciels s'ils ne sont pas développés par *mmp*.
2. Si l'acheteur insiste sur la livraison de produits pour lesquels *mmp* a indiqué que le produit respectif ou la configuration respective représente d'éventuelles sources d'erreurs, qui n'ont pas encore fait leurs preuves sur le plan technique ou qui n'ont pas encore été suffisamment testés par *mmp*, une rétractation ou diminution du contrat de vente pour cause de défaillance est exclue.

§3 Contrats pour des services internet, utilisation de noms de domaines et utilisation par des tiers

1. Un contrat d'hébergement d'un serveur internet virtuel ou l'utilisation de services internet supplémentaires de *mmp* sont conclus pour une durée indéterminée. La durée minimale d'un contrat s'élève à trois mois. A l'expiration de la durée minimale le contrat peut être résilié respectivement de la part des deux parties contractantes en respectant un délai de préavis de deux semaines pour la fin du mois. La résiliation du contrat doit être effectuée par écrit.
2. Le client qui commande un nom de domaine confirme ne pas porter préjudice, à sa connaissance, à une marque commerciale d'une autre société ou, respectivement, que le nom du domaine n'est pas protégé par des tiers. Au cas où des tiers prendraient recours contre *mmp* à cause du non-respect de ces droits, le client s'engage à dédommager *mmp*. Dans ce cas *mmp* se réserve le droit de bloquer le nom du domaine concerné.
3. Si *mmp* procède à l'enregistrement d'un nom de domaine, aucune garantie ni responsabilité pour son attribution peut être accordée. L'attribution intervient uniquement après l'accord de l'institution autorisée respective.

¹ La version française est à titre d'information. C'est la version allemande qui fait légalement foi.

4. Une utilisation directe et indirecte par des tiers des services fournis par *mmp* est uniquement autorisée après autorisation explicite par *mmp*. Si l'utilisation par des tiers est autorisée, le client doit les instruire dûment à l'utilisation des services. Si l'utilisation par des tiers n'est pas autorisée, ceci ne donne pas droit à des demandes de diminution, de remboursement ou de dommages et intérêts.

§4 Des contenus publiés par des clients sur internet

1. Le client déclare posséder tous les droits pour l'utilisation des données ou des logiciels transférés à *mmp*. Ceci inclut également le droit d'utiliser des enregistrements de films, de sons, de données ou d'autres enregistrements visuels ou sonores, mais n'y est pas limité.
2. Le client dégage *mmp* de toutes réclamations par des tiers concernant les données transférées. Ceci comprend également d'éventuels frais d'avocat ou judiciaires qui surviendraient à cause d'un non-respect prétendu ou effectif de tels droits.
3. Le client déclare être d'accord que *mmp* est autorisé à bloquer l'accès au cas où des actions en cessation seraient formulées par des tiers ou au cas où le client n'est pas indubitablement le propriétaire de droit des documents respectivement des programmes publiés. Au cas où le client publie des contenus capables de diffamer ou d'atteindre l'honneur d'autres individus ou de groupes d'individus, *mmp* est autorisé à bloquer immédiatement l'accès à la totalité de l'offre, même au cas où la réclamation n'est pas légitime. La même règle est appliquée si des contenus vont à l'encontre du sentiment de droit général ou contre le droit en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg. *mmp* n'assume cependant pas d'obligation de contrôle. C'est au client de fournir la preuve que les contenus sont effectivement irréprochables. Dès que cette preuve est établie l'offre est à nouveau opérationnelle.
4. *mmp* se réserve également le droit de bloquer l'offre du client sans prévenir si le client fait tourner des programmes ou services susceptibles de porter préjudice au bon fonctionnement du serveur.
5. Au cas où le client utilise les services internet de *mmp* pour l'envoi de courrier électronique en masse ou des multipostages abusifs (aussi connu sous le nom de « spamming ») sans qu'il en ait été reçu la demande de la part des destinataires, *mmp* se réserve le droit de désactiver immédiatement et sans prévenir les services internet du client. Ceci est également valable pour des publipostages dans les forums de discussion publics.

§5 Protection des données

Tant que des données, sous quelque forme qu'elles soient, sont transmises à *mmp*, le client assure l'établissement de copies de sécurité. Les serveurs d'*mmp* sont régulièrement sécurisés. En cas de pertes de données (et en cas de besoin), le client s'engage cependant à retransmettre gracieusement l'ensemble des données à *mmp*. Le client, afin de pouvoir assurer la maintenance de son offre, reçoit un nom d'utilisateur et un mot de passe. Il est obligé d'en faire utilisation de manière confidentielle et il est responsable pour tout abus qui résulterait d'un usage abusif du mot de passe. Le client est informé que lors de la transmission de données, un intervenant externe a la possibilité d'intercepter ces données. Le client accepte d'en prendre le risque. En cas de doute, le client a à tout moment la possibilité de demander un nouveau mot de passe.

§6 Développement de logiciels et licence de logiciels

1. *mmp* se réserve la propriété intellectuelle et la propriété industrielle, ainsi que les droits patrimoniaux pour tout logiciel livré, sauf si une autre clause est stipulée. Ceci est aussi valable pour des logiciels développés spécifiquement pour le client ou pour des logiciels adaptés. La transmission d'un code source a seulement lieu quand ceci a été explicitement convenu.
2. Pour les logiciels et des solutions spécifiquement développés et transmis au client, ce dernier dispose d'un droit d'exploitation non restreint pour son usage interne, sauf si stipulé autrement. Le droit d'exploitation des résultats de projets peut être transmis à des tiers uniquement avec l'autorisation de la part de *mmp*, c'est-à-dire que le client n'a pas le droit de rendre accessible entièrement ou même partiellement. des logiciels à des tiers. Le client n'est par ailleurs pas autorisé de renommer le logiciel, de le vendre sous son propre nom ou de se désigner en tant que concepteur du produit.

§7 Délai de livraison

Les délais de livraison engagent *mmp* uniquement au cas où ils sont confirmés explicitement et par écrit comme étant définitifs. Des changements au niveau de la commande mènent à la résiliation de toutes dates et délais convenus sauf si une autre clause est stipulée. Les délais se prolongent en cas de force majeure et tout obstacle hors du contrôle d'*mmp*.

§8 Responsabilité et garantie

1. *mmp* ne prend nullement la responsabilité pour des dommages infligés au client provenant directement ou indirectement de l'utilisation des services internet proposés par *mmp*, des produits livrés, installés ou pour les logiciels mis à disposition ou développés spécialement pour le client si la preuve n'est pas faite qu'il s'agit d'un acte de négligence grave.
2. *mmp* ne peut pas garantir que les services internet loués par le client soient disponibles à tout moment et sans interruption. Des opérations de maintenance indispensables ou des mesures de sécurité peuvent mener à une interruption ou une limitation des services proposés. *mmp* s'efforce cependant de réduire de telles interruptions au stricte minimum. Dans tous les cas, le client est informé préalablement par *mmp* des interruptions programmées.
3. *mmp* garantit le fonctionnement des logiciels développés par ses soins, pendant une durée de six mois après livraison respectivement après acceptation du produit, selon les spécifications respectivement le cahier de charges. Pendant ce délai, il sera remédié gracieusement à toutes les défaillances de logiciels qui ne sont pas causées par des produits de tiers. *mmp* prend aucune responsabilité pour des défaillances provenant de produits de tiers.
4. Pour des adaptations ou des programmations en plusieurs étapes, il s'agit de nouvelles commandes pour lesquelles la garantie est indépendante de toute adaptation fournie auparavant. Les délais de garantie pour des prestations fournies auparavant ne sont pas valables lors des commandes ultérieures. D'éventuelles déficiences peuvent être remédiées au choix par *mmp* soit par une mise à jour ou l'échange du logiciel, soit par la fourniture d'une version révisée du logiciel. Dans le cas d'un échec définitif pour remédier à la déficience moyennant une révision ou un échange du logiciel, chacune des deux parties a le droit de résilier ou d'annuler le contrat. Des exigences de dommages et intérêts supplémentaires sont exclues. De préférence, toutes réclamations sont à notifier par écrit. Elles doivent contenir un descriptif précis de la défaillance constatée et être reproductibles pour *mmp*.

5. Le droit de garantie est exclu si le client n'honore pas ou trop tard son devoir de vérification et de réclamation. Si des changements sur le logiciel sont effectués par le client ou par des tiers, la garantie expire. Des exigences de dommages et intérêts sont limitées à la valeur de la commande.

§9 Réserve de propriété, blocage des services internet

mmp se réserve la propriété des produits livrés tant qu'il existe encore des créances provenant de relations d'affaires présentes ou futures. Si le client a un retard de paiement supérieur à deux mois pour les services internet, *mmp* est autorisé, après un avertissement par écrit, à bloquer les services.

§10 Conditions générales de règlement

1. Pour des montants au-dessus de 2.500 EUR, *mmp* se réserve le droit de fixer un paiement d'acomptes. Le montant de ces acomptes et les dates de paiements respectifs dépendent de la hauteur de la créance et de la durée du projet. Si des acomptes sont fixés, la première traite est à verser immédiatement après passation de la commande.
2. Sauf disposition contraire par écrit, les factures adressées au client par *mmp* sont payables à réception du produit ou du service, au prix net sans déduction. La date de la facture fait foi de date d'envoi. Un paiement est considéré dans les délais uniquement si le montant de la facture a été inscrit au crédit d'un compte d'*mmp* dans les trente (30) jours à compter de la date de la facturation. Des chèques ou des lettres de change sont acceptés sous réserve d'encaissement définitif. En cas d'octroi d'un délai de paiement, le paiement est réputé effectué à temps si le jour de l'expiration du délai le montant est disponible à être encaissé par *mmp* ou si le montant correspondant à la facture est crédité par virement sur un des comptes de société d'*mmp*. Il appartient au créancier de fournir la preuve pour son entrée ponctuelle. Au cas d'acquit de paiement hors délais, *mmp* est autorisé d'exiger 5% d'intérêts de retard en sus au-dessus du taux principal de financement de la Banque Centrale Européenne. Des accords divergents à ce propos sont uniquement valables si ceux-ci ont été annotés explicitement pour chaque service ou livraison figurant sur le bon de commande et la facture. En cas paiement en retard de la part de l'acheteur, *mmp* est autorisé à exiger le paiement immédiat et à effectuer toute livraison uniquement contre une avance, annulant ainsi les délais de paiement prévus à l'origine.

§11 Conditions finales

1. Au cas où l'une des conventions conclues deviendrait caduque, la validité du reste du contrat reste intacte. D'éventuels ayant-droits du client sont également tenus à respecter ces accords. Pour honorer les commandes, *mmp* est autorisé à transmettre la commande du client à des sociétés tiers. Le client en est informé par écrit.
2. Tous les rapports de droit concernant les rapports contractuels sont exclusivement soumises au droit luxembourgeois et relèveront exclusivement des tribunaux compétents du Luxembourg.